Département du Pas-de-Calais
Canton de DOUVRIN
Commune de BILLY-BERCLAU

Ville de Billy-Berclau
Le bien vivre

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

2025.182 T

COMMÉMORATION DU 14 JUILLET
ROND POINT DE LA RÉPUBLIQUE

LE MAIRE

VU le Code Général des collectivités Territoriales notamment l'article L2211-1 et suivants,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 417-10 § II.10 § IV, et R 411-25 aL3,

Considérant que le Lundi 14 Juillet 2025, un défilé est organisé à partir de 11h, avec un rassemblement à 10h45 devant la Mairie, suivi du Cortège qui empruntera la Rue du Général de Gaulle vers le Rond-Point de la République ou sera effectué le dépôt de Gerbe, puis retour au "Jardin des Petits Princes" pour le vin d'honneur.

A R R Ê T E

ART 1 : La Circulation des véhicules de tous genres sera interrompue momentanément pour permettre le Passage Sécurisé de 11h à 11h45, le Lundi 14 Juillet 2025 sur le Parcours du défilé à savoir : Rue du Général de Gaulle (de la Mairie au Rond-Point de la République ou sera effectué le dépôt de Gerbe) puis retour au "Jardin des Petis Princes".

ART 2 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposent aux sanctions prévues par la loi.
Les véhicules pourront être mis en fourrière aux frais de leurs propriétaires.

ART 3 : Mr Le Commissaire de Police de Béthune, Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Béthune, La Police Nationale d'Auchy Les Mines, Mr le Directeur Général des Services, Le Service ASVP, Mr le Conseiller délégué à la Sécurité, Le Responsable des Services Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BILLY-BERCLAU, le 10 Juin 2025
Pour le Maire et par délégation

MAIRIE DE BILLY-BERCLAU 62138

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Lille, rue Jacquemars Giélé peut être saisi par l'application informatique «télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.